

2019-ARP-017

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A
L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OLWISHEIM

Service
réfèrent

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et suivants et R 153-8 et suivants,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2016 complétée par la délibération du 28 novembre 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

VU le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2017,

VU le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 février 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme modifié,

VU les avis des différentes personnes publiques consultées,

VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 17 septembre 2018 de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale,

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 portant dérogation à la règle de l'urbanisation limitée dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune d'Olwisheim,

VU l'ordonnance en date du 29 octobre 2019 de M. le président du tribunal administratif de Strasbourg désignant M. Claude GIROUD, commissaire enquêteur,

VU les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration soumis à l'enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration de Plan Local

d'Urbanisme de la commune d'Olwisheim dont les caractéristiques principales sont :

- Favoriser la diversité du part de logements permettant de maintenir et d'accueillir la population jeune sur le territoire,
- Favoriser la mixité des fonctions en visant au maintien et au développement sur la commune d'activités diversifiées,
- Préserver la coulée verte le long du Vierbrückgraben et du Muehlbach dans un souci environnemental et de gestion des risques d'inondation,
- Trouver un équilibre entre l'ouverture de zones à urbaniser permettant de répondre aux objectifs précités et de préservation de l'activité agricole.

Ce document ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

ARTICLE 2

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 25 novembre 2019 à 9 heures au vendredi 13 décembre 2019 à 17 heures**, pour une durée de 19 jours consécutifs.

ARTICLE 3

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4

M. Claude GIROUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 5

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier en mairie d'Olwisheim et à la Communauté d'Agglomération de Haguenau – Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture habituels.

ARTICLE 6

Durant toute la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, située 2, rue des Chevaliers – BP 10249 – 67504 HAGUENAU CEDEX.

ARTICLE 7

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (<http://www.agglo-haguenau.fr>) et sur la page dédiée à l'enquête publique sur le site www.publilegal.fr

ARTICLE 8

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de PLU d'Olwisheim, les jours suivants :

- lundi 25 novembre 2019 de 9h à 12h, à la mairie d'Olwisheim,
- vendredi 29 novembre 2019 de 14h à 17h, en salle 22 de l'hôtel de ville de

Haguenau,

- jeudi 5 décembre de 14h à 17h, à la mairie d'Olwisheim,
- vendredi 13 décembre de 14h à 17h, à la mairie d'Olwisheim.

ARTICLE 9

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignants sur l'un des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à la mairie d'Olwisheim et à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau ;
- Soit en les adressant par courrier à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête par voie postale au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à l'attention du Commissaire enquêteur – projet de PLU d'Olwisheim – 84 route de Strasbourg – BP 50244 – 67504 HAGUENAU Cedex,
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : plu-olwisheim@enquetepublique.net
- Soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible sur le site www.publilegal.fr

Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du lundi 25 novembre 2019 à 09h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 17h00.

Les observations et propositions transmises seront rendues publiques et pourront être consultées pendant la durée de l'enquête en ce qui concerne les documents écrits sur les lieux d'enquête et en ce qui concerne les documents transmis par voie informatique sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique sur www.publilegal.fr

ARTICLE 10

L'autorité responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme est la Communauté d'Agglomération de Haguenau représentée par son 1^{er} Vice-Président, Jean-Lucien NETZER, et dont le siège administratif est situé 84 route de Strasbourg à HAGUENAU. Les informations relatives à l'enquête pourront être demandées au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

ARTICLE 11

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

ARTICLE 12

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, ainsi qu'à la Commune d'Olwisheim.

Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pendant la même durée ainsi que sur le site www.publilegal.fr

ARTICLE 13

Un avis indiquant notamment les dates et lieux dans lesquels se dérouleront

l'enquête publique, les dates de permanence du commissaire enquêteur, l'objet de l'enquête et les coordonnées du commissaire enquêteur sera :

- publié 15 jours avant le démarrage de l'enquête dans les journaux « Dernières Nouvelles d'Alsace » et « l'Est Agricole et Viticole »,
- affiché sur les panneaux d'affichage de la mairie d'Olwisheim et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- publié 8 jours après le début de l'enquête dans les journaux « Dernières Nouvelles d'Alsace » et « l'Est Agricole et Viticole ».

ARTICLE 14

Ampliation du présent arrêté est transmis pour attribution, chacun pour ce qui le concerne, au maire d'Olwisheim, au commissaire enquêteur mentionné à l'article 4 ci-avant, à Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg et à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Haguenau le 4 novembre 2019

Pour extrait conforme
Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Jean-Lucien NETZER

Ampliation destinée à :

- Sous-Préfecture
- M. le Président de la CAH, Claude STURNI
- M. le Maire d'Olwisheim,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- Registre des arrêtés.

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORAITON DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OLWISHEIM	
Affiché le	
Envoyé en Préfecture le	13 novembre 2019
Enregistré en Préfecture le	13 novembre 2019
ID de télétransmission	067-200067874-20191101-18966-AR-1-1